

EARL DE LA RENTE SAINT SIMON
BOURGEOU Olivier
44 rue Principale
21110 BRETENIÈRE

CONCLUSIONS DE CERTIFICATION

Émises par ECOCERT France SAS - BP 47 - 32600 L'ISLE-JOURDAIN

Organisme de contrôle agréé sous le numéro FR-BIO-01 par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité
Accréditation COFRAC n° 5-0035 pour la certification de Produits et Services, portée disponible sur www.cofrac.fr

Sites associé(s) :	44 rue Principale 21110 BRETENIÈRE FRANCE
Date d'évaluation :	11/10/2019
Type d'évaluation :	Contrôle par sondage
Auditeur :	FRELET-SUREAU Maëlle
Suivi de votre dossier :	BONNEFOUS Yann - +33 5 62 07 66 54 - yann.bonnefous@ecocert.com
Prestation :	EU 834/2007 Production agricole et Programme de Certification Bio en vigueur

Madame, Monsieur,

Suite au Contrôle par sondage effectué le 11/10/2019, vous trouverez au présent courrier :

- ✈ Le résultat du Contrôle par sondage avec, le cas échéant, la(es) **décision(s) favorables(s) et/ou défavorable(s) de certification et/ou** avec la liste des non conformités constatées lors de l'évaluation et les conséquences associées,
- ✈ Les **autres non-conformités** constatées lors de l'évaluation et conséquences associées le cas échéant,
- ✈ Les non-conformités constatées lors de l'évaluation et pour lesquelles vous nous avez apporté une réponse satisfaisante le cas échéant,
- ✈ Le **suivi des non-conformités** relevées lors de précédentes évaluations le cas échéant,
- ✈ Les **informations complémentaires** le cas échéant,
- ✈ Le **glossaire** décrivant les conséquences en cas de non-conformité relevée le cas échéant,
- ✈ Les **voies de recours** à votre disposition pour contester une ou plusieurs décisions défavorables.

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter ces conclusions de certification ainsi que les principaux éléments de votre dossier de certification à partir de votre portail client (accessible depuis notre site www.ecocert.fr).

Votre chargé de certification se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Fait à L'Isle Jourdain, le 05/03/2020
Yann BONNEFOUS
Chargé(e) de certification

Tournez SVP

Page 1 sur 2

RÉSULTAT D'ÉVALUATION

Résultat favorable

La **certification** des productions, produits et/ou procédés concernés suite à évaluation **est accordée**, votre(vos) document(s) de certification à jour est(ont) mis à votre disposition sur **le Portail Client** <http://mon.ecocert.com>
Attention, seuls les produits présents sur le certificat peuvent être vendus selon la catégorie indiquée.

Décisions de certification défavorables

Pas de non-conformité entraînant une décision de certification défavorable.

Autres non-conformités et conséquences associées

Pas d'autre non-conformité.

Non-conformités maîtrisées

Aucune non-conformité actuellement maîtrisée

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Conditions d'audit

Contrôle par sondage du 11/10/19: visite parcelles. Perte de parcelles: îlots 1, 4 et 3 en partie (reste 1,10ha, en lentilles à la PAC 2019). Reste maïs à faucher, estimation environ 40 qx/ha.

Contrôle annuel 28/05/19:

Pour rappel les parcelles engagées le 23/04/2018 (Gilly St Philibert et Tart le Bas) doivent subir 24 mois de conversion :

-Les récoltes effectuées entre le 23/04/2018 et le 23/04/2019 seront conventionnelles (C1)*.

-Les récoltes effectuées après le 23/04/2019 seront en conversion (C2)*.

-Les récoltes des cultures SEMEES après le 23/04/2020 seront en AB*.

* sous réserve de respect du cahier des charges bio.

Les parcelles engagées en conversion le 03 avril, le 05 mai et le 18 août 2017 seront en BIO après 24 mois de conversion ainsi que les cultures semées après cette date, sous réserve du respect du cahier des charges.

Les parties de parcelles en cultures pérennes (Cassis et groseilles) seront en BIO après 36 mois de conversion.

Les parcelles de verger engagées en conversion le 07/03/2016 seront en BIO à partir du 07/03/2019 ; Les récoltes 2017 et 2018 de fruits pourront prétendre à la mention "produit en conversion", sous réserve du respect du cahier des charges.

RÉSULTAT D'ANALYSE

Suite au prélèvement de Rameaux de framboisier sur parcelle plantée il y a deux ans de plusieurs variétés (2019) effectué lors du contrôle du 28/05/2019, nous vous transmettons les résultats d'analyses. Ceux-ci ne font apparaître aucune non-conformité.

Evaluation de l'entité auditée - points à améliorer

Contrôle annuel 28/05/19: très bonne tenue des documents nécessaires à l'audit.